

REA066/PSYSSC – Suivi de la loi du 5 juillet 2011 relative aux soins sans consentement en psychiatrie

Magali Coldefy

En collaboration avec le Gip ORU-Paca : Sara Fernandes

Période de réalisation : 2016-2017

Financement : Direction générale de la Santé (DGS)

Contexte/Objectif

La loi du 5 juillet 2011, relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques, constitue une réforme majeure dans le champ psychiatrique. Cette loi, modifiée en 2013, vise à faire évoluer l'exercice des soins sous contrainte en psychiatrie : l'hospitalisation à temps plein n'est plus la seule modalité de prise en charge et l'intervention d'un juge des libertés et de la détention vient renforcer les droits des personnes soignées.

L'objectif de l'étude est de suivre la mise en place de cette réforme à partir des sources de données disponibles au niveau national. Elle fait suite au premier bilan réalisé par l'Irdes sur les soins sans consentement en psychiatrie en 2012 (Coldefy, Tartour, 2015) et en propose une actualisation à partir de l'exploitation des données 2013, 2014 et 2015 du recueil d'informations médicalisées en psychiatrie. Le premier bilan réalisé par l'Irdes montrait l'émergence de certaines tendances telles que le développement des soins en cas de péril imminent et les disparités dans l'appropriation des nouvelles modalités de soins entre territoires. Ce projet vise à suivre l'évolution de ces indicateurs quatre ans après la mise en place de la loi.

Sources et méthode

Pour cette étude, le recueil d'informations médicalisées en psychiatrie (Rim-P) a été la principale source utilisée. D'autres données telles que la SAE et les données du ministère de la Justice sur les saisines des juges des libertés et de la détention ont complété l'analyse. Un comité de suivi régional réunissant usagers, professionnels et décideurs, a été mis en place en Paca afin de confronter les résultats aux perceptions des acteurs de terrain.

Publications

- Coldefy M. (Irdes), Fernandes S. (ORU-Paca, Université Aix-Marseille), avec la collaboration de Lapalus D. (ARS Paca) (2017/02), Les soins sans consentement en psychiatrie : bilan après quatre années de mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2011, *Questions d'économie de la santé* n° 222

Colloques et séminaires

- *Séminaire annuel de l'Association des établissements participant au service public de santé mentale (ADESM)*, 24-25 novembre 2016, Paris, « Les soins sans consentement en psychiatrie : bilan après 5 ans de mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2011 », Coldefy Magali, Fernandes Sara
- *Journée d'études La réforme des soins sans consentement 5 ans après : regards croisés terrain et recherche*, EPS Ville Evrard, Neuilly-sur-Marne, 12 décembre 2016, « Les soins sans consentement 5 ans après la loi du 5 juillet 2011 : données nationales », Coldefy Magali, Fernandes Sara
- *Journée d'étude européenne du CCOMS : Contrainte et liberté en psychiatrie : des expériences, des résultats*, Paris, 14 mars 2017, « Bilan des privations de liberté en France et en Europe / Etat des lieux de la contrainte en France », Coldefy M., Gandré C.
- *Séminaire EHESS-EHESP « Handicap, exercice des droits et participation : entre contraintes et accompagnement »*, Paris, 18 mai 2017, « Libertés et contrainte en psychiatrie : éléments statistiques », Coldefy M

- *Congrès français de psychiatrie : La psychiatrie en mouvement*, Forum des associations, Lyon, 29 novembre-2 décembre 2017, « Soins sans consentement en psychiatrie : évolution et disparité des pratiques » Coldefy M.
- *Conférence scientifique et citoyenne ConfCap : « Les droits des personnes à l'épreuve des contraintes légales : pour une mise en dialogue dans les domaines de la santé mentale, du handicap et de la dépendance »*, Paris, 18-20 décembre 2017, « L'augmentation du recours aux mesures de contrainte légale et ses significations », Coldefy M.